

Préavis municipal N° 8/2016

Budget 2017

Au Conseil général d'Allaman

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi sur les communes, ainsi qu'aux articles 81 et suivants du Règlement du Conseil général d'Allaman du 26 octobre 2015, nous vous soumettons le budget de la bourse communale pour l'année 2017. Lors de l'établissement de celui-ci, nous sommes restés aussi réalistes et pragmatiques que possible et tenons compte aussi de la situation durant cette année 2016.

Les chiffres définitifs du nouveau budget 2017 se présentent comme suit :

	Effectif au 31.12.2015	Budget 2017
CHARGES	2'555'893.69	2'740'851.00
REVENUS	2'378'477.84	2'506'126.00
EXCEDENTS DE CHARGES	177'415.85	234'725.00

Au niveau de l'<u>Administration</u>, les revenus sont stables, les charges sont presque identiques au budget 2016. Quelques ajustements, notamment les rétributions, les charges sociales, les contributions à la caisse de pension, les cotisations, l'aide à la jeunesse et notre part aux déficits des lignes de transports.

Pour les <u>Finances</u>, nous avons tenu compte du taux d'imposition actuel, de l'impôt foncier et des nouveaux habitants arrivés suite à la construction d'appartements mis en location. Ceci est calculé avec prudence. Péréquation : le compte de sortie avec le montant de CHF 467'844.00 est supérieur de CHF 26'953.00, soit 6% par rapport au budget 2016. Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif de CHF 81'600.00 sont prévus avec un prélèvement sur les fonds de réserve.

Dans les <u>Domaines et Bâtiments</u>, les revenus sont en diminution de CHF 10'000.00, principalement sur la location de la Grande Salle, car lors des travaux prévus nous devrons adapter les locations, compte tenu des nuisances. Et, nous avons pris en compte dans les charges, l'entretien des immeubles que nous devons effectuer pour un total de CHF 30'000.00, ainsi que la facturation du SIDERE en rapport avec l'eau pour chaque domaine.

Pour les <u>Travaux</u>, les charges sont en augmentation de CHF 8'000.00 par rapport au Budget 2016. Ceci en lien avec l'entretien des routes, l'éclairage public et le changement des candélabres. Raison pour laquelle nous activons un prélèvement de CHF 50'000.00 sur le fonds de réserve. D'autre part, nous avons une augmentation des charges sur les ordures ménagères et déchets de CHF 6'000.00, ce qui a aussi une incidence sur la taxe des déchets.

A relever dans le budget 2017 que nous devons percevoir la taxe du Canton de Vaud pour les futures STEP, soit CHF 9.00 par habitants, ce qui se traduit avec CHF 4'050.00 dans les comptes Réseaux d'égouts et d'épuration.

En matière d'<u>Instruction publique</u>, les chiffres sont à la hausse de CHF 6'169.00 en raison du nombre d'élèves qui est plus important-dans le cycle primaire et aussi en raison de l'application de Harmos.

Pour la <u>Police</u>, les charges sont pratiquement inchangées et les revenus sous forme d'imputation interne et de prélèvement sur les fonds de réserve en tiennent compte.

La <u>Sécurité sociale</u>, qui tient compte de l'ARASMAC, va en augmentant en parallèle du système Harmos et des structures d'accueil obligatoires. Pour la participation à des charges cantonales, le montant de CHF 510'000.00 est en augmentation de CHF 64'591.00, soit 13% par rapport au comptes 2015.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et en conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et de prendre la décision suivante :

Décision

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal N

 0 8/2016,
- > Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- > Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

d'accepter le Préavis N° 8/2016 relatif au Budget 2017 et tel que présenté.

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Préavis adopté en séance de Municipalité du 17 octobre 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic Patrick Guex La Secrétaire Murielle Gilly

Annexes : - Budget 2017

- Tableau des investissements 2017